

Agrica Epargne Euro Responsable met en oeuvre une gestion de conviction alliant approche fondamentale et engagements environnemental, social et de gouvernance. L'objectif du fonds est d'offrir aux investisseurs une sélection d'actions de la zone Euro respectant les enjeux ESG en vue d'obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période recommandée.

Le fonds respecte les engagements suivants :

- Un score ESG supérieur à celui de son indice de référence,
- Au moins 50% investis sur des sociétés qui offrent des réponses aux Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU (ODD),
- Au moins 50% investis sur les thèmes de la santé et de l'environnement.

Agrica Epargne Euro Responsable est un fonds de partage qui reverse 10% de ses frais de gestion à 2 organisations tournées vers la santé : Siel Bleu et Clinatéc

L'Equipe de Gestion



EMMANUELLE FERREIRA
Directrice des investissements



THOMAS CUILIER
Gérant actions

L'Equipe ISR

FLORENCE BIHOUR-FREZAL
Directrice de la politique ISR

PIERRE GROBON
Analyste ESG

Principales caractéristiques

Classification AMF	Actions de pays de la zone euro
Classification SFDR	Article 8
Forme juridique	FIA de droit français
Durée de placement recommandée	Supérieure à 5 ans
Indice de référence	MSCI EMU NR
Actif net portefeuille (EUR)	133 810 936,36
Valeur liquidative (Part B)	1 388,13
Frais de gestion maximum	1,20% TTC
Commission de souscription	4% TTC
Commission de rachat	Néant
Commission de surperformance	Néant

Performances nettes de frais (source AGRICA Epargne)

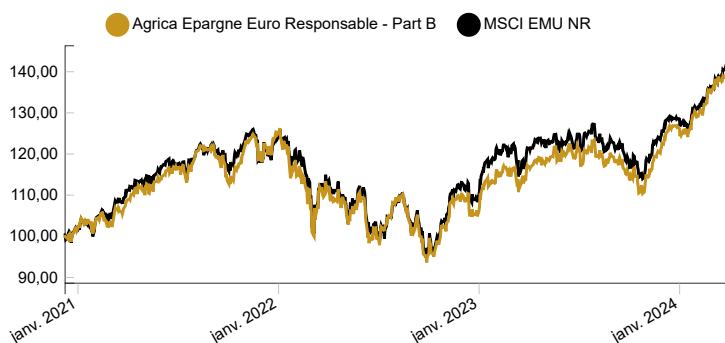
Performances	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	Création
Part B	2,92%	9,67%	18,60%	28,53%	38,81%
MSCI EMU NR	4,45%	10,25%	16,70%	28,51%	41,50%

Performances	2024	2023	2022
Part B	9,67%	21,01%	-15,96%
MSCI EMU NR	10,25%	18,78%	-12,47%

Source : AGRICA EPARGNE

Les performances sont calculées en euro sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion, mais n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile, sauf mention contraire. Les performances ne sont pas constantes dans le temps, les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Évolution de la VL du fonds et de son indice (en base 100 au 08/12/2020 - source AGRICA Epargne)



Principaux engagements ESG

Performance ESG du fonds comparée à l'indice de référence	+2,4
Investissements sous suivi ESG	97%
Investissements exposés aux thèmes Santé et Environnement	61%
Investissements s'inscrivant dans les ODD	54%

Exposition aux ODD



Caractéristique du fonds de partage



L'association Siel Bleu a pour objectif la prévention santé et l'amélioration de la qualité de vie des personnes fragilisées grâce à un outil principal : l'activité physique



Le fonds de dotation de Clinatéc finance le développement de nouvelles technologies contre les maladies neurodégénératives telles que Parkinson, Alzheimer...



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

Disclaimer : Document d'information destiné aux investisseurs professionnels au sens de la directive MIF. Les investisseurs ne se définissant pas comme tels, sont invités à se rapprocher de leur conseil habituel et à consulter le prospectus complet de l'OPC. Ce document, non contractuel, ne constitue ni une offre de vente ni un conseil en investissement et, n'engage pas la responsabilité d'Agrica Epargne. Données à caractère indicatif. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Commentaire sur la politique de gestion

Les marchés actions sont restés très bien orientés en mars et terminent le trimestre sur des niveaux records pour la plupart des grands indices malgré des taux longs qui sont repartis à la hausse. Le MSCI EMU s'est adjugé une progression de +4,5% sur le mois et de +10,3% depuis le début de l'année. Cette remarquable performance est le reflet du dynamisme de l'économie américaine qui ne cesse de surprendre positivement, de publications de résultats annuels globalement rassurantes et des anticipations de baisses de taux directeurs de la part des banques centrales. La BCE a multiplié les déclarations laissant entendre qu'une première baisse de taux devrait intervenir en juin 2024 compte tenu du mouvement de désinflation qui se confirme. Du côté de la Fed, la situation est moins urgente et les anticipations monétaires ont été recalibrées de façon plus restrictive depuis le début de l'année. En effet, les derniers chiffres d'inflation légèrement supérieurs aux attentes qui illustrent une rigidité de l'inflation dans les services ainsi qu'une économie plus résiliente devraient inciter la FED à être vigilante. Notons également que la hausse récente du prix du pétrole, au plus haut depuis octobre dernier et en progression de +17% depuis le début de l'année, est un facteur de risque supplémentaire.

Si la performance des deux premiers mois de l'année était très concentrée sur quelques secteurs (technologie, luxe), voire quelques valeurs, le rallye s'est diffusé et ce sont les secteurs cycliques et « value » qui ont dominé les marchés en mars. Ainsi, le secteur financier (+10,5%), l'immobilier (+8,8%) et l'énergie (+7,3%) ont affiché les plus forts rebonds sur le mois. A l'inverse, la consommation de base (+0,5%), la technologie (+1,2%) et les télécoms (+1,9%) sont restés à la peine. Sur le trimestre, la technologie (+20,4%) affiche toujours la meilleure performance sectorielle grâce à l'engouement autour de l'intelligence artificielle, suivie du secteur financier (+16,2%) et de la consommation discrétionnaire (+14,8%).

AGRICA Epargne Euro Responsable a progressé de +2,9% en mars et de +9,7% depuis le début de l'année. Sur le mois, le portefeuille a été pénalisé par sa forte sous-pondération au secteur financier et sa surpondération à la technologie. Sur le plan des valeurs, les principaux contributeurs sont **BNP Paribas** (+18,9%) et **Novo Nordisk** (+8,2%). A l'inverse, les principaux détracteurs sont **Dassault Systèmes** (-5,0%) dont la valorisation est très sensible à la hausse des taux d'intérêt et **Siemens AG** (-3,3%) pénalisé par des commentaires prudents de la part du management pour le trimestre à venir. En effet, la division « Digital Industries » subit un phénomène de déstockage et une demande faible en Chine qui représente 25% de la division. Malgré des tendances à court terme moins favorables que prévu, les objectifs annuels ont néanmoins été confirmés.

Au cours du mois, nous avons renforcé nos positions sur **Biomérieux** après de bons résultats annuels et une valorisation très attractive et **Bureau Veritas** qui a présenté un nouveau plan stratégique convaincant. En effet, les nouveaux objectifs de croissance à moyen terme marquent une accélération tirée par des tendances structurelles favorables à l'industrie du testing et de la certification (durabilité, transition énergétique et décarbonation, reconfiguration des chaînes d'approvisionnement...).

Sur l'ensemble du trimestre, l'allocation sectorielle est pénalisée par les surpondérations sur la santé et les utilities ainsi que par la sous-pondération sur les financières, partiellement compensées par la technologie. L'effet sélection est positif grâce notamment à **Novo Nordisk** (+27,1%), **CRH** (+28,1%) et **Essilor Luxottica** (+15,6%).

Achevé de rédiger le 3 avril 2024

Attribution de performance

Positifs		Négatifs	
Nom	Attribution (bps)	Nom	Attribution (bps)
BNP PARIBAS	+0,25	DASSAULT SYSTEMES	-0,39
NOVO NORDISK	+0,13	SIEMENS AG	-0,19
KERING	+0,11	CAPGEMINI	-0,17
ESSILORLUXOTTICA	+0,10	BBVA	-0,16
DHL GROUP	+0,10	BANCO SANTANDER	-0,16

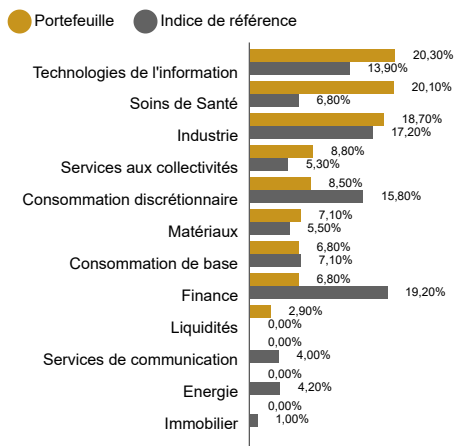
Composition du portefeuille (source: AGRICA Epargne)

Principales lignes					Opérations du mois	
Titre	Poids (%)	Thème d'investissement	Secteur GICS	Pays	Achats	Ventes
ASML HOLDING NV	7,21	Best in class ESG	Technologies de l'information	PAYS-BAS		
AIR LIQUIDE SA	5,68	Efficacité énergétique	Matériaux	FRANCE		
ESSILORLUXOTTICA	5,45	Technologies médicales	Soins de santé	FRANCE		
SCHNEIDER ELECTRIC SE	5,13	Efficacité énergétique	Industrie	FRANCE		
SIEMENS AG-REG	4,86	Efficacité énergétique	Industrie	ALLEMAGNE		
Poids des 10 premières lignes				50%		
Nombre de lignes				31		

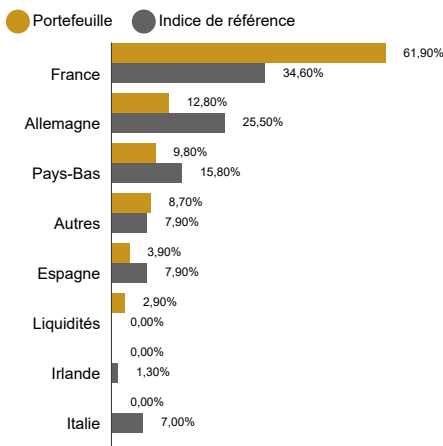
Disclaimer : Document d'information destiné aux investisseurs professionnels au sens de la directive MIF. Les investisseurs ne se définissant pas comme tels, sont invités à se rapprocher de leur conseil habituel et à consulter le prospectus complet de l'OPC. Ce document, non contractuel, ne constitue ni une offre de vente ni un conseil en investissement et, n'engage pas la responsabilité d'Agrica Epargne. Données à caractère indicatif. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Profil Financier et Extra-financier

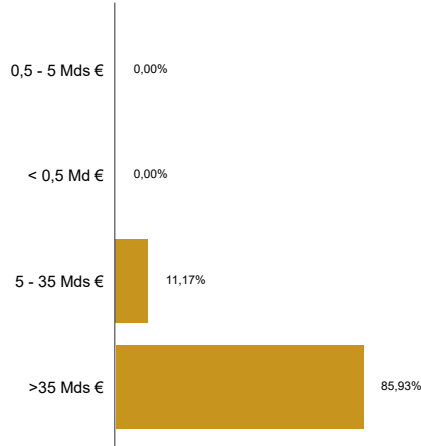
Répartition sectorielle



Répartition géographique



Répartition par capitalisation boursière

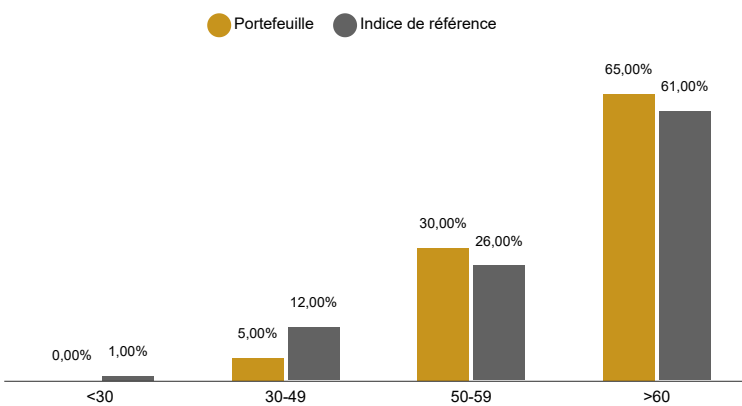


Performance ESG

SCORES ESG

Libellé	Fonds	Indice
Score ESG	63,10	60,70
Score E	68,20	64,00
Score S	61,00	58,10
Score G	60,90	60,60

Répartition des investissements du fonds et de l'indice par niveau d'intégration des enjeux ESG



Principales lignes

Libellé	Poids	Performance ESG
ASML	7%	56,00
AIR LIQUIDE SA	6%	65,00
ESSILORLUXOTTICA	5%	53,70
SCHNEIDER ELECTRIC SE	5%	71,90
SIEMENS AG	5%	59,50

Indicateurs climat

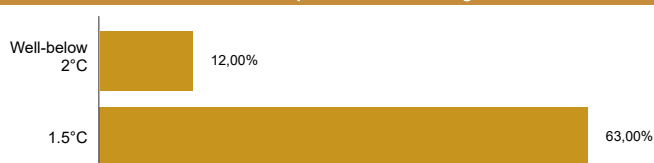
Principaux indicateurs environnementaux

Libellé	Fonds	Indice	Couverture fonds	Couverture indice
Intensité carbone pondérée	150,60	99,10	97%	98%
Score de Transition Énergétique	66,50	62,40	97%	98%

Principales lignes

Libellé	Poids	Intensité carbone	Score de Transition Énergétique
ASML	7%	9,90	50-59
AIR LIQUIDE SA	6%	1 280,40	>60
ESSILORLUXOTTICA	5%	33,20	50-59
SCHNEIDER ELECTRIC SE	5%	15,00	>60
SIEMENS AG	5%	14,70	>60

% du portefeuille dont la trajectoire climatique a été validée par SBTi sur un scénario climatique inférieur à 2 degrés



Méthodologie

ESG & impacts ODD : Source : AGRICA Epargne

Performance ESG et contribution ODD : La méthodologie ESG est une approche propriétaire fondée sur l'analyse des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ainsi qu'une vigilance supplémentaire sur les enjeux climatiques. Cette approche est déployée sur les émetteurs composant le MSCI EMU et permet d'aboutir à une classification, selon leur performance ESG, climat et leur contribution aux objectifs de développement durables édictés par l'ONU. La contribution est mesurée par le pourcentage de chiffre d'affaires généré par des produits et services apportant une contribution directe aux ODD. Les Nations unies ont adopté en 2015 17 objectifs durables (ODD), avec l'ambition de les atteindre d'ici 2030 (www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/). Chaque entreprise est notée sur une échelle allant de 1 à 100. Les scores ESG>60 regroupent les entreprises présentant les meilleures performances sur les enjeux ESG et climat dans leur stratégie, tandis que les scores ESG<30 regroupent les entreprises ne prenant pas ou insuffisamment en compte les enjeux ESG et climat dans leur stratégie.

Le fonds privilégie 2 thèmes d'investissement structurellement porteurs sur le long terme : la santé et l'environnement. Les ODD 3, 7, 9, 11, 12, et 13 répondent particulièrement aux thèmes de la santé et de l'environnement. Le fonds exclut les sociétés impliquées dans des controverses critiques contraires aux droits fondamentaux, les sociétés impliquées dans la production, le transport ou le financement des mines antipersonnel et bombes à sous munitions, les sociétés identifiées avec une empreinte carbone élevée et ne présentant pas de stratégie de transition énergétique, les sociétés impliquées dans une activité d'extraction et de production issue à plus de 20% du charbon thermique et ne présentant pas de stratégie de transition énergétique.

Climate: Sources : Moody'ESG, SBTi

Indicateurs climat: Ces indicateurs sont communiqués à titre informatif, mais ne constituent pas des engagements du fonds. Ces indicateurs reposent sur des choix méthodologiques et des hypothèses qui peuvent être différents d'une société de gestion à l'autre. Les métriques utilisées peuvent être différentes et dépendent de la disponibilité et de la qualité de la donnée.

Intensité Carbone Pondérée : Somme des émissions carbone émises par les sociétés (Scope 1 et 2) divisée par les chiffres d'affaires réalisés par ces entreprises. Le montant est multiplié par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille. Par exemple, si l'intensité carbone est de 100, cela signifie qu'en moyenne, une entreprise dans laquelle le fonds est investi, émet 100 tonnes de CO2 pour 1 million de chiffre d'affaires réalisés.

Score de transition énergétique: Note sur 100 évaluant la stratégie, les moyens et les résultats de l'entreprise en matière de prise en compte des enjeux liés à la transition énergétique, c'est-à-dire sa capacité à maîtriser et réduire l'impact de son système énergétique et de ses activités sur l'environnement, et ainsi préserver l'écosystème et limiter le réchauffement climatique dû aux émissions de gaz à effet de serre. Le Scope 1 tient compte des émissions directes liées à la fabrication du produit de l'entreprise. Le Scope 2 tient compte des émissions indirectes liées à la consommation d'énergie nécessaire à la fabrication du produit.

Disclaimer : Document non contractuel. La décision d'investir tient compte de toutes les caractéristiques, objectifs et risques de l'OPC. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clés (DIC). Il est recommandé au donneur d'ordre, préalablement à toute prise de décision d'investissement de prendre connaissance des conditions de fonctionnement et des mécanismes régissant les marchés financiers, d'évaluer les risques afférents et de recourir à tous moyens nécessaires à la bonne compréhension de ces mécanismes. LES CHIFFRES CITES ONT TRAIT AUX ANNEES ECOULEES. LES PERFORMANCES PASSES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital, qui peut ne pas être restitué intégralement. Le présent document ne constitue ni une offre d'achat, ni une proposition de vente, ni un conseil en investissement. Les opinions émises dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Les valeurs citées sont susceptibles de ne plus figurer dans les portefeuilles des OPC gérés par Agricola Epargne, et ne constituent en aucun cas une recommandation d'investissement ou de désinvestissement. Il est recommandé, avant tout investissement, de LIRE ATTENTIVEMENT LE PROSPECTUS ET LE DIC DE L'OPC souscrit. Les informations figurant dans le présent document n'ont pas fait l'objet de vérification par les commissaires aux comptes et ne sauraient engager la responsabilité d'Agricola Epargne. Ce document est la propriété intellectuelle d'Agricola Epargne. Le prospectus et le DIC de l'OPC sont disponibles sur le site d'Agricola Epargne www.agricolapargne.com et chez Agricola Epargne.



AGRICA ÉPARGNE • Filiale des institutions de prévoyance membres du groupe AGRICA
21 rue de la Bienfaisance - 75382 Paris Cedex 08 • Tél. : 01 71 21 00 00
RCS Paris 449 912 369 • S.A.S au capital social de 3 000 000 euros • N° d'agrément AMF GP 04 005

Document non contractuel à caractère commercial.

Le présent document est fourni à titre d'information uniquement et ne constitue ni une offre ni une sollicitation de vente ou d'achat de produits. Il ne saurait être assimilé à un conseil en investissement. Le présent document a été réalisé sur la base de données obtenue à partir de sources considérées comme fiables, mais qui n'ont pas été vérifiées de manière indépendante. Les informations contenues dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Agrica Epargne n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information contenue dans ce document. Le contenu du document ne peut être ni reproduit ni modifié ni traduit ni distribué ni communiqué sans l'accord écrit préalable d'Agrica Epargne, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Agrica Epargne ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Ce document n'est pas destiné aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique ni aux « US Persons » tels que définis par le « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu de l'US Securities Act de 1933. Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes au 28/03/2024.